

INFO EN VRAC

Municipalité de St-Onésime

Règlement des nuisances

Après une tournée de vérification sur le territoire de la Municipalité, nous avons constaté que certains citoyens déposent la neige de leur propriété dans les fossés. C'est pourquoi nous désirons faire un rappel pour tous du règlement numéro 2020-12 concernant les nuisances. Vous trouverez ci-dessous l'article 14 qui mentionne :

«Le fait de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé sur le domaine public ou dans les eaux et les cours d'eau municipaux constitue une nuisance et est prohibé».

Ainsi que l'article 24 mentionnant ce qui suit :

«Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de deux cents dollars (200 \$) pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de trois cents dollars (300 \$) pour une première infraction si la personne est une personne morale, d'une amende minimale de trois cents dollars (300 \$) en cas de récidive si le contrevenant est une personne physique et de cinq cents dollars (500 \$) en cas de récidive si le contrevenant est une personne morale».

Bacs à vidange et récupération

Un petit rappel concernant les bacs dont le couvercle ne ferme pas ou placés près d'un obstacle (clôture, boîte aux lettres, etc.), ne seront pas vidés par les chauffeurs de notre Régie des matières résiduelles.

Paiement de taxes municipales

Notre boîte aux lettres sécurisée est toujours à votre disposition, pour tout paiement de taxes ou correspondance adressées à l'administration ou à vos élus municipaux de votre municipalité.

Fermeture - Bureaux administratifs

Nous vous informons que lors du **15 et 18 avril** prochain, les bureaux administratifs seront fermés en raison du Vendredi saint et du lundi de Pâques.

Nouveau service

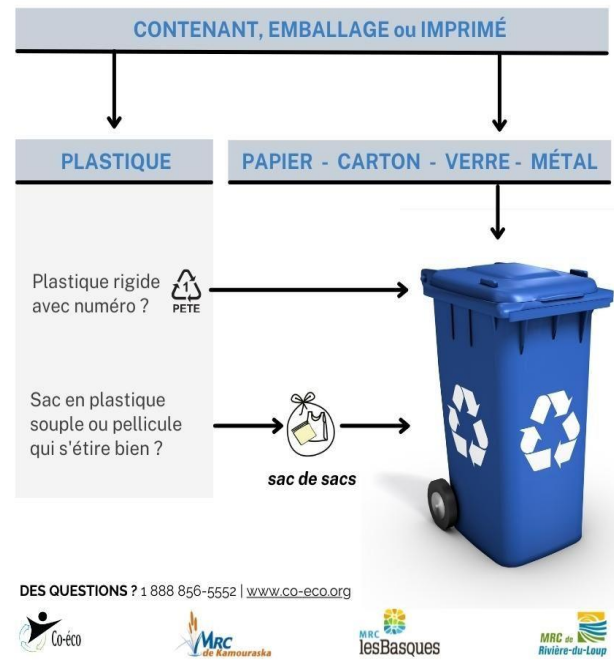
Vous pourrez maintenant payer vos taxes ou n'importe quelle autre facture avec **vos cartes de débit et de crédit**. Nous possédons maintenant les machines nous permettant d'offrir un tel service !

L'administration.

COMMUNIQUÉ CO-ÉCO



Qu'est-ce qui est recyclable ?



INFO Onésime

MOT DU MAIRE

Monsieur Benoît Pilotto

Bonjour à toutes et à tous.

Nous voici déjà à l'heure avancée depuis le 12 mars dernier. Les discussions vont bon train à travers le pays pour décider si on restera à l'heure avancée toute l'année. Il sera difficile durant les mois d'hiver pour celles et ceux qui, comme moi, aiment se lever tôt. Que nous réservera avril? Du bon sirop d'érable j'espère.

C'est à Pâques, ou presque que l'ensemble des mesures sanitaires vont tomber. Nous voilà enfin sorti ou presque de cette pandémie. En espérant qu'il n'y ait pas une autre vague dévastatrice.

L'enlèvement de la neige dans certains fossés le long des routes de la municipalité a été commencé le 22 mars dernier. Il en est tombé pas mal cette année. C'est bon pour renflouer la nappe phréatique. Mais il faut prévenir les débordements durant la fonte printanière.

La Régie de l'énergie a tranché en faveur des municipalités locales et régionales. Le 23 décembre 2021, le tribunal administratif de régulation fut d'avis qu'un seuil de 50 % de participation du milieu local suffit aux fins d'atteindre les objectifs du Règlement sur le bloc de 300 MW. Cette décision permettra d'assurer une participation des communautés à l'actionnariat et aux bénéfices générés (redevances) par la production énergétique sur leur territoire. Une participation des communautés locales et régionales à 50 % assure de meilleurs projets et de plus grands bénéfices pour l'ensemble des partenaires. Les promoteurs intéressés devaient s'inscrire à l'appel d'offres et déposer les soumissions en juillet. Les projets devront être mis en service avant le 1er décembre 2026. Les régions de l'Est du Québec sont les principales visées.

Les activités découlant de la forêt occupent une place importante dans la vitalité de notre région, générant plusieurs milliers d'emplois directs. Le Forum des communautés forestières est né dans l'optique de repenser notre approche de la forêt au sein de nos municipalités. Le Regroupement des communautés forestières a mis en place un véritable engagement pour le développement des économies de la forêt. Signée par quatorze organisations, elle se décline sous quatre axes d'intervention :

- Conserver et favoriser l'industrie forestière;
- Intégrer davantage de bois dans les projets municipaux d'énergie et de construction;
- Aménager la forêt pour combattre les changements climatiques;
- Développer les économies de la forêt.

Comme l'Estrie et la Gaspésie, nous vivons le problème de la pénurie de logements. Longtemps l'apanage des grands centres urbains, la rareté de logements touche maintenant de nombreuses régions du Québec. De Percé à Farnham, en passant par chez nous, la principale cause fut la pandémie qui créa une crise du logement avec le mouvement des populations vers l'extérieur des grands centres. Les données de l'Institut de la statistique du Québec le démontrent clairement. Les migrations interrégionales entre juillet 2020 et juillet 2021, ont amené 232 000 personnes à changer de région administrative pour aller s'établir hors des grands centres. Le Bas-St-Laurent fait partie des grands gagnants de ces mouvements migratoires. Positive pour les régions qui travaillent d'arrache-pied pour attirer des gens sur leur territoire, cette nouvelle réalité occasionne des pénuries de logements importantes.

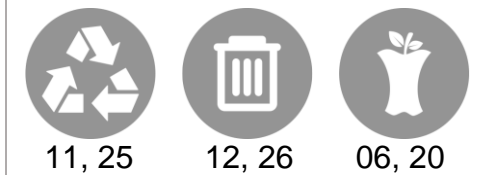
Je me dois de remercier M. Raynald Martin pour son travail assidu au déneigement. Ce ne fut pas un hiver facile et encore une fois, il n'a pas toujours pu contenter tout le monde. Merci à M. Jonathan Lizotte pour son dévouement à l'entretien de la patinoire et pour le damage et traçage des sentiers de ski de fond à Ixworth.

Bon temps des sucres et bon mois d'avril à toutes et tous.

RUBRIQUES

- Actualité municipale;
- Saviez-vous que...;
- Chronique;
- Info en vrac;
- Communiqué Co-Éco;
- Coup de cœur de Lisette;
- Avis municipal – Séance du conseil;
- Rappel de règlement.

CALENDRIER



Prochaine tombée du journal : 14 avril 2022

Pour publication, faire parvenir à : municipalite@stonesime.com



HORAIRE
Bureau municipal

Lundi au mercredi
8 h 30 à 16 h 30

Judi
8 h 30 à 18 h 00

Vendredi
8 h 30 à midi

OUVERTURE DES ÉCOCENTRES
SEMAINE DU 4 AVRIL 2022

<p>La Pocatière 410, 14e rue Berube</p> <p>OUVERT DU 5 AVRIL AU 19 NOVEMBRE</p> <p>Mardi au samedi 8 h 00 à 16 h 00</p> <p>Fermé le 24 juin</p>	<p>Saint-Pascal 236, avenue du Parc</p> <p>OUVERT DU 5 AVRIL AU 19 NOVEMBRE</p> <p>Mercredi au samedi 8 h 00 à 16 h 00</p> <p>Fermé le 24 juin</p>	<p>Saint-Alexandre-de-Kamouraska 619, Route 289</p> <p>OUVERT DU 7 AVRIL AU 19 NOVEMBRE</p> <p>Judi (jusqu'au 1er sept) 11 h 00 à 20 h 00</p> <p>Judi (à partir du 8 sept) 8 h 00 à 16 h 00</p> <p>1er et 3e samedis du mois 8 h 00 à 12 h 00</p> <p>Fermé le 24 juin</p>
---	--	---

Récupération et vente à bas prix de meubles usagés, petits objets et matériaux patrimoniaux.
NOUVEAU LOCAL!
641, Rue Taché, St-Pascal

ÉCO chantier BAS-SAINT-LAURENT

MRC de Kamouraska | Ligne Info Co-éco 418 856-2628 #1 | Co-éco

ACTUALITÉ MUNICIPALE 2022

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 5 avril 2022 à 19 h, à la l'Hôtel de Ville, à Saint-Onésime-d'Ixworth. Tenue avec public selon les directives gouvernementales.

Compte-rendu de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022 :

Il a été proposé et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'approuver les comptes payés de février 2022 pour un montant de 19 606.60 \$;

D'approuver les comptes à payer de mars 2022 pour un montant de 86 994.49 \$;

Que la Municipalité donne le soutien financier annuel au Club du Renouveau de l'Âge-d'Or et à l'Organisme Participation Famille;

Que la Municipalité renouvelle son abonnement à Action Chômage Kamouraska;

Que la Municipalité désigne monsieur le maire Benoît Pilotto et madame Nancy Chassé, comme représentant en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles lors de la vente pour taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 9 juin 2022;

De demander au gouvernement du Québec une majoration moyenne de 4.7 M\$ du budget régional pour permettre la récupération et la remise en production des peuplements affectés, tout en maintenant les investissements dans les travaux d'aménagement pour les quatre années suivantes (2022-2023 et 2025-2026);

De proclamer le 17 mai 2022, *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle;

D'autoriser la revente de la motoneige au prix de l'évaluation lors de l'inspection par le concessionnaire et d'acheter un véhicule hors route Yamaha muni de chenilles Camso auprès de Tech Mini-Mécanique pour un montant de 15 760.73 \$ taxes nettes;

Que la Municipalité ratifie à toutes fins que de droits l'achat par Ville La Pocatière, pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière d'un VUS Durango Enforcer 2022, au coût de 55 538.39 \$ taxes nettes, le tout devant valoir comme une autorisation à cet effet.



Municipalité
**SAINT-ONÉSIME
D'IXWORTH**

12, rue de l'Église
Tél. : 418-856-3018
municipalite@stonesime.com

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Concernant les entrées privées et les ponceaux

ARTICLE 2 CONFORMITÉ

Tout propriétaire qui désire faire ou modifier une entrée sur un chemin municipal devra obtenir un permis de la municipalité. Le coût du permis est de 20\$.

ARTICLE 3 DIMENSIONS

▪ Les ponceaux d'entrées de **fermes et commerciales** auront une largeur maximale de treize (13) mètres et limitée à un (1) par ferme et commerce.

▪ Les ponceaux d'entrées **de champs** auront une largeur maximale de onze (11) mètres et limitée à un (1) par immeuble.

▪ Les ponceaux d'entrées **d'immeubles** auront une largeur maximale de neuf (9) mètres et limitée à un (1) par immeuble.

▪ Le diamètre des tuyaux d'entrées doit obligatoirement être approuvé par la direction générale. Dans les cas où les débits sont importants, les ponceaux doivent être conçus de **diamètre suffisant** pour ne pas retarder l'écoulement de ces débits d'eau.

▪ **Les bouts** dudit ponceau ne seront pour **aucune considération carrés**. Il devra obligatoirement être en talus selon une pente d'un (1) pied dans un (1) pied.

ARTICLE 5 RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Article 5.1 – Charge

Tous les coûts reliés à l'installation, la modification, le remplacement, la réfection d'un accès des entrées charretières à un chemin public **sont à la charge de chacun des propriétaires** sur lesquels ces entrées charretières sont aménagées, et ce, en enlevant les ponceaux et conduites divers existants.

Article 5.2 – Entretien

L'**entretien** de l'entrée privée incluant le ponceau est la **responsabilité du propriétaire**, qu'elle ait été construite par le propriétaire ou par la municipalité. Le propriétaire doit maintenir son entrée en bon état afin de ne pas nuire au chemin public ou à l'écoulement de l'eau dans le fossé.

Article 5.3 – Nettoyage

La direction générale ou le conseil municipal peuvent demander à un propriétaire de nettoyer le tuyau de son entrée charretière, de modifier ou de refaire son entrée charretière, le tout au frais du propriétaire, si celle-ci cause des problèmes aux infrastructures municipales.

En tout temps, le propriétaire doit s'assurer que le gel n'entrave pas l'écoulement de l'eau à l'intérieur du ponceau. Le propriétaire doit voir **lui-même au dégel** et en assume la responsabilité.

AVIS MUNICIPALE ♦ SÉANCE CONSEIL ♦

Considérant que les municipalités ont l'obligations de présenter lors d'une séance ordinaire du conseil, les états financiers de l'année précédente, nous vous informons que la présentation se fera le 5 avril prochain à 19 h, au 41, chemin du Village (*salle Les Générations*).

Nous vous rappelons que les séances sont maintenant ouvertes au public et que le port du masque demeure obligatoire.

La Municipalité continuera d'enregistrer chaque séance et d'en faire la publication sur son site Internet.

Au plaisir de vous y voir !

L'administration et le conseil municipal



♥ COUP DE CŒUR DE LISETTE

Titre : **Le chant du cygne**

Auteur : Esther Sager

Édition : France Loisirs

Atteinte d'un cancer du cerveau, Katy est condamnée. Elle connaît un merveilleux amour avec Charles mais, elle doit mener une lutte de tous les instants contre le temps et la mort.

Qui sait combien de temps ils ont devant eux? Prisonnière de son destin, Katy a entraîné dans sa terrible aventure Charles, un homme fort, sûr de lui, durci par la vie et qui ne cherche qu'à aimer et être aimé, même un seul jour. Chaque instant qui passe doit être plus beau que le précédent. Trouveront-ils un bonheur parfait?

Lisette L.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Des ateliers de cuisine volante sont offerts dans notre municipalité. Les objectifs de ce type de cuisine sont d'offrir à la population vulnérable, autant homme que femme, un accès à des aliments sains et nutritifs, les outiller en rapport avec la sécurité alimentaire par l'augmentation des connaissances de nos produits locaux, tout en développant le goût de cuisiner.

Bien entendu, cette activité d'éducation populaire permettra en même temps de tisser des liens tout en brisant l'isolement.

Le prochain atelier aura lieu le 4 mai 2022, de 10 h à 14 h.

CHRONIQUE

Sécurité civile : Système COMALERTE

Afin d'améliorer ses communications lors de situation d'urgence, la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a fait l'acquisition du système COMALERTE.

COMALERTE est un service d'appels d'urgence intelligent de communication et d'alerte pour rejoindre les citoyens. Simple et polyvalent, ce système est conçu pour informer la population rapidement, gratuitement et efficacement en cas d'urgence.

L'automate d'appels utilise les coordonnées des citoyens souhaitant être avisés lors de mesures d'urgence et de situations particulières telles que :

- Avis d'ébullition d'eau;
- Avis de panne d'électricité;
- Avis de feu de forêt;
- Avis de fermeture de rue;
- Avis d'évacuation, etc.;

Ce nouveau service transmet simultanément des messages vocaux, des messages textes et des courriels selon le choix que vous aurez effectué.

Afin de recevoir les avis d'urgence de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, **vous devez obligatoirement vous inscrire** en remplissant le formulaire d'inscription en fournissant au moins deux (2) moyens de communication, que vous trouverez sur notre site Internet : <http://st-onesime.ca/>.

L'inscription en ligne est la façon la plus rapide de vous inscrire, puisque l'information est immédiatement enregistrée dans la base de données.

Vous n'avez pas accès à une connexion Internet ou vous avez besoin d'aide afin de remplir le formulaire ?

- Vous pouvez demander à un membre de votre famille ou un ami de vous inscrire;
- Vous pouvez demander à monsieur André Hudon au 418-856-1559 ou par courriel andrhudon@xplomet.ca ou à madame Francine Lamarre au 418-856-3559 ou par courriel francinelamarre@gmail.com;
- Ou téléphonez au bureau municipal au 418 856-3018.

Vie privée

Les renseignements fournis demeurent strictement confidentiels et les données serviront uniquement dans un contexte d'alerte et de sécurité civile.

Pour toute information en lien avec ce nouveau service, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité civile, au 418 856-3394, poste 4301 ou à l'adresse courriel stephane.dube@lapocatiere.ca.